Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611129-DE

2026/11/129

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 9 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (23) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine

M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACE	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (3) dont (1) pouvoir :
Monsieur CHAPELLE Matthieu a donné pouvoir à M. BRARD Mickaël
Madame JEANNE Aline
Madame TALBOT Céline

Absent (1) :
M. RONDIN Joachim

Secrétaire de séance : Monsieur PASQUET Martin

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611129-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.11.129

3– DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU PAYS DE FOUGERES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs au conseil municipal,

Vu les statuts de l'Agence locale de l'énergie du Pays de Fougères,

Vu le courrier de l'Agence locale de l'énergie du Pays de Fougères en date du 17 avril 2026 sollicitant les propositions nominatives des communes membres, pour le 15 mai 2026 au plus tard,

Considérant que l'installation de la nouvelle gouvernance de l'Agence locale de l'Energie est fixée au 19 mai 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de proposer les noms des conseillers municipaux appelés à représenter la commune au sein de l'Agence, collège A - Communes,

L'agence locale de l'énergie du Pays de fougères accompagne les communes et les acteurs du territoire dans la transition énergétique, en apportant expertise, conseil et appui aux projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Elle constitue un outil partagé au service des politiques locales associant les collectivités au sein des instances de gouvernance, notamment le collège A « communes ».

Pour chaque commune, il convient de désigner :

- 1 représentant titulaire,
- 1 représentant suppléant.

Les représentants désignés par la commune ne peuvent pas être également désignés au titre de leur EPCI, conformément aux statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE pour représenter la commune de Rives-du-Couesnon au sein de l'ALE du Pays de Fougères, les délégués suivants :

Qualité	Civilité	Nom et Prénom
Délégué titulaire n°1	Mme	Lelu KAZUMBA
Délégué suppléant n°1	Néant	Néant

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Martin PASQUET